



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Points 134 et 69 c) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/68/L.55/Rev.1](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ken Siah (Singapour)

1. À ses 24^e et 26^e séances, les 16 et 27 décembre 2013, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/68/16](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/68/L.55/Rev.1](#). À la 24^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif ([A/68/7/Add.16](#)). La Commission était saisie du projet de décision déposé par son président à la suite de consultations coordonnées par le représentant du Ghana ([A/C.5/68/L.12](#), sect. C) (voir par. 3).
2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants ([A/C.5/68/SR.24](#) et [26](#)).

Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide

¹ [A/C.5/68/16](#).

² [A/68/7/Add.16](#).



d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/68/L.55/Rev.1](#), il faudra prévoir un montant net supplémentaire de 1 338 600 dollars pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 au chapitre 3 (Affaires politiques) et un montant net supplémentaire de 130 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant contrebalancé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, pour permettre la poursuite de la mission de bons offices du Secrétaire général concernant la situation au Myanmar. L'approbation de ces dépenses a été demandée dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/68/327/Add.1](#)).
